

DEPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE BLANZY

COMPTE RENDU

par extrait de la

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

en date du 30 MARS 2009

ETAIENT PRESENTS :

M. EMORINE, Mme BOUILLOT, M. MAZUREK, Mme LEMOINE, M. GERARD, Mme SANGIORGIO, M. ROZET, Mme SUCHET, M. MARTIN, M. PAPILLON, M. PELLETIER, Mme CHARRIER, M. MARIZY, M. FRIZOT, M. AMBROSIONI, Mme COHEN, M. SAVETIER, Mme TROUILLET, Mme LONJARET, M. CHAILLET, M. BADET, Mme BUTTIGNOL, M. MIOLA

ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :

Mme MARTINEZ a donné pouvoir à Mme TROUILLET
Mme PERRAUT a donné pouvoir à Mme LONJARET
M. CLAIR a donné pouvoir à M. MARIZY
Mme HADJ a donné pouvoir à Mme LEMOINE
M. LAUTISSIER a donné pouvoir à M. CHAILLET
Mme MERLIN-JASICKI,

Monsieur MAZUREK a été nommé Secrétaire.

1° - Approbation du compte-rendu de la réunion du 04 mars 2009.

M. Gérard fait remarquer que son intervention est incompréhensible car elle n'a pas été reproduite correctement. L'ordre du texte sera rétabli. (voir ci-après)

Sous réserve de cette remarque, le compte rendu de la réunion du 04 mars 2009 est adopté à l'unanimité.

Texte de Monsieur GERARD : « Je pense que notre souci à tous, en préparant le prochain budget, doit être d'abord de préserver, et si possible d'améliorer les services que la Municipalité a mis en place pour les habitants de BLANZY, c'est d'essayer, en fonction de nos moyens financiers, de faire plus et mieux, et donc d'envisager aussi de nouveaux équipements pour répondre encore mieux aux besoins.

Nous avons effectué en 2008, un investissement important le gymnase de la Verrerie, qui a lui seul représentait le 1/3 de notre budget d'investissement. Vu la faiblesse des subventions obtenues, nous avons dû avoir recours à l'emprunt de façon importante. Et il ne faut pas se cacher que les charges des emprunts ont aussi sérieusement augmenté ces dernières années.

Il semble heureusement, même s'ils ne sont pas encore chiffrés, que nous n'aurons pas de travaux aussi coûteux cette année, et que notre budget d'investissement sera sans doute moins important.

Il y a néanmoins des projets pour lesquels nous nous sommes engagés, et qu'il va falloir réaliser. Je pense en particulier à la poursuite de la rénovation de la maison de quartier, au centre multi-accueil que j'appellerais volontiers maison de l'enfance, ou de la petite enfance ; je pense aussi à une nouvelle cuisine remplaçant les 2 cuisines existantes, et dont les procédures de mise en œuvre devront être amorcées dès cette année.

D'autres travaux sont évoqués dans le rapport présenté par Monsieur le Maire et je me réjouis en tant qu'Adjoint à l'Education, que plusieurs d'entre eux concernent les écoles ; je citerai en particulier la 3^{ème} tranche de la toiture du préau de l'école René Picard, où malheureusement pour nos finances, il y a des tôles d'amiante à enlever, un préau à la maternelle Lucie Aubrac et l'aménagement de la cour de l'école élémentaire voisine. Je n'irai pas plus dans le détail, ce n'est pas le lieu ni le moment.

Comme tout cela n'est pas encore chiffré, il est difficile d'en tirer des conclusions précises sur ce que sera notre budget d'investissement, et sur la façon dont nous allons le financer.

A noter toutefois, qu'un emprunt de 470 000 euros inscrit au budget 2008 et non utilisé, pourra être réinscrit en 2009.

Pour le budget de fonctionnement, je ne peux qu'enregistrer ce que nous savons pour l'instant : une baisse de la dotation de l'Etat (- 3% sur la DGF), une légère augmentation de la dotation communautaire, une hausse des bases des taxes foncières, donc un produit attendu en augmentation, l'augmentation prévue des traitements du personnel, nous n'avons pas toutes les données précises, et il faut bien sûr attendre avant de pouvoir décider d'une éventuelle augmentation des taux que nous aurons à voter.

Je voudrais terminer sur une question ; pourrions-nous faire des économies en matière de fonctionnement ? Il y a au moins un domaine où je propose d'y regarder d'un peu plus près, c'est du côté de nos dépenses d'énergie.

En conclusion, je citerai une phrase d'Edouard BALLADUR qui vient de remettre au Président de la République un projet de réforme des collectivités territoriales. Je cite Monsieur BALLADUR « dans 20 ans, mon souhait, c'est que notre système soit fondé sur les régions et de grandes communes, au sein desquelles les communes continueraient peut-être à exister, mais avec un rôle bien moindre, des ressources bien moindres, et une quasi-tutelle de la communauté des communes, dont elles feraient partie. »

En proposant ce budget, nous allons faire la preuve, une fois de plus, que le rôle des communes est irremplaçable, parce que c'est à ce niveau que les élus sont au plus près de la population et de ses besoins. J'espère que les intentions du parisien BALLADUR, ne se réaliseront jamais. »

2° - Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal (article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire donne connaissance des décisions suivantes :

N°	DATE	OBJET	MONTANT
6	16.01.2009	Concert Groupe BANJOMANIACS le 24 mars 2009 Contrat d'engagement	2500 € et frais de déplacement 0.40 €/km pour 2 véhicules
7	20.01.2009	Indemnité de sinistre-Verrière Restaurant d'Enfants R. Picard	Montant : 232.98 €
8	16.02.2009	Création d'une Régie de Recettes "Droits d'entrées des Spectacles, concerts, animations organisés par la commune »	Effet : 01.03.2009
9	16.02.2009	Location d'un logement appartenant à la Commune, situé à BLANZY, 7, rue de la République, dans l'enceinte de l'école René Picard	Loyer mensuel : 320 € Effet : 01.03.2009
10	18.02.2009	Convention pour prêt d'un broyeur avec l'ESAT du Vernoy	
11	18.02.2009	Location d'un bâtiment communal sis à BLANZY, 12, rue J. Lambert. Passation d'un bail professionnel	Loyer mensuel : 400 € Effet : 01.03.2009
12	04.03.2009	Indemnité de sinistre – Espace de Vie et d'Animation (2 vitrages)	Montant : 901.76 €

13	05.03.2009	Entretien des Espaces Verts de la Commune	(1)
14	04.03.2009	Dia@lege Internet Service de Gestion en ligne de données de consommation et de facturation d'énergies – contrat avec EDF	Montant : 469.45 €HT/an Effet : 01.01.2009
15	09.03.2009	Entretien des alarmes de différents bâtiments	Montant : 390.00 €HT/an Effet : 01.01.2009

(1) Lot 1 -Secteur Est Rompois : CHAPEY PAYSAGISTE – Impasse du Brûlard La Fiolle - 71450 BLANZY pour un montant de 5 472.00 €HT

lot 2 – Secteur Ouest Rompois ; lot 3 – Secteur Lucie Aubrac ; lot 5 - Etangs des Mirauds et du Plessis : Entreprise ESPACES VERTS Eric LACOMBRE - 380 rue du Méplier - 71450 BLANZY pour un montant de :

- lot 2 : 3 998.00 €HT
- lot 3 : 5 100.00 €HT
- lot 5 : 4 770.00 €HT.

Lot 4 – Secteur Centre Ville : Etablissement Public LE VERNY – La Fiolle - 71450 BLANZY pour un montant de 3 489.65 €HT

En réponse à la question de M. Chaillet, M. Mazurek précise que le concert des Banjomaniacs a produit la somme de 868 € correspondant à 161 entrées adultes et 21 entrées scolaires + 27 entrées gratuites. Montant réglé : 2 500 € + 82 € de frais de déplacement.

3° -Acquisition de matériels – Règlement à la Section d'Investissement du Budget Communal.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de régler à la Section d'Investissement du Budget Communal, l'acquisition des matériels suivants, d'un montant unitaire inférieur à 500 € :

DESTINATION	MATERIEL	MONTANT TTC APPROXIMATIF
Ecoles Primaires et maternelles	Mobilier et matériel	9 700.00
Restaurants d'enfants R. Picard	Mobilier	4 600.00
Espace jeunes	Mobilier	860.00
Bibliothèque	Mobilier	800.00
Espaces verts	Matériel (désherbeur thermique)	500.00
Illuminations	Motifs – Guirlandes	2 500.00

4° - Contributions 2009 aux Syndicats Intercommunaux.

a) au Syndicat Intercommunal de la Bourbince.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élève à 6 260.56 euros (+ 2.31 %).

b) au Syndicat Intercommunal du Vernoy.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte de verser la contribution de la Commune qui s'élèvera à 11 234.85 euros soit 1,65 euros par habitant.

5 - Modification de la durée d'amortissement d'indemnités de renégociation de dette

CM du 14.12.1999 : renégociation de 6 prêts souscrits par la commune auprès du Crédit Local de France, sous forme d'un prêt d'un montant égal à la somme des capitaux restant dus (454 953.52 € = 2 984 299.46 F) plus l'indemnité forfaitaire (46 179.32 € = 302 916.45 F), soit un total de 501 132.84 € (3 287 215.91 F)

Par délibération du 31.03.2000, le Conseil Municipal a décidé de pratiquer l'étalement de la charge en constatant la dépense en section d'investissement et la recette en section de fonctionnement, et de fixer la durée d'amortissement de ces frais sur une période de 12 ans à partir de 2 000, à raison d'une dépense en section de fonctionnement (article 6862) pour 3 848.27 € et une recette en section d'investissement (article 4817) pour le même montant.

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'amortir en 2009 les 3 années d'amortissement restantes, pour un montant de 11 544.88 €.

10° - Budget Principal

A – Compte de Gestion 2008

Le Compte de Gestion du Receveur Municipal est soumis à l'Assemblée délibérante.

Ce compte est identique au Compte Administratif du Maire pour l'exécution budgétaire ; les résultats globaux par section sont les mêmes au Compte de Gestion et au Compte Administratif.

Le Conseil, par 23 Voix POUR et 5 abstentions, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal.

B – Compte Administratif 2008

Réalisations 2008

Section de Fonctionnement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	5 843 807.95	6 068 286.41
Amortissements	176 591.75	
Provisions		
Total section de fonctionnement	6 020 399.70	6 068 286.41
Résultat de l'exercice :		47 886.71

Section d'Investissement

	DEPENSES	RECETTES
Opérations de l'exercice	1 570 839.31	1 798 329.08
Amortissements		176 591.75
Provisions		
Total section d'investissement	1 570 839.31	1 974 920.83
Solde d'exécution de l'exercice		404 081.52

Restes à réaliser en Section d'Investissement

Ils correspondent :

- en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31.12.2008
- en recettes, aux recettes certaines non encaissées au 31.12.2008 (recettes qui sont justifiées par des actes juridiques).

Restes à réaliser	Montant
Dépenses	299 375.03
Recettes	304 809.43
Différence	5 434.40

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la loi, le Conseil, par 22 voix POUR et 5 abstentions, vote le Compte Administratif de l'exercice 2008.

M. CHAILLET : « j'ai remarqué, mais ce n'est pas nouveau, c'est régulièrement comme cela ; on constate que le total du réalisé du chapitre 74 est supérieur au montant inscrit. Je voudrais savoir si cela provient d'un manque de précisions des observations au moment de la préparation du budget ».

M. MARTIN : « certaines subventions n'étaient pas connues au moment de l'établissement du budget ; par souci de précaution et de bonne gestion, on inscrit un peu moins en recettes ».

C – Affectation du Résultat

Détermination du résultat et besoin de financement

A – détermination du résultat et du besoin de financement

Section d'investissement

Solde d'exécution exercice 2008	404 081.52
Solde de financement reporté :	- 267 674.00
Solde de financement cumulé :	136 407.52
Restes à réaliser en dépenses :	-299 375.03
Restes à réaliser en recettes :	304 809.43
Solde des restes à réaliser :	5 434.40
Solde de financement cumulé, corrigé des RAR en dépenses et en recettes :	141 841.52

Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2008 :	47 886.71
Résultat antérieur reporté :	940 708.39
Résultat cumulé :	988 595.10

B – Affectation du résultat

C'est la somme de 988 595.10 € qui donne lieu à affectation. Le Conseil, par 23 voix POUR et 5 abstentions décide :

Compte tenu du solde de financement positif constaté en investissement,

- de porter les 988 595.10 € :

. pour **64 000 €** en réserve à la section d'investissements (article 1068 du BP 2009)

. pour **924 595.10 €** sur la ligne 002 « résultat de fonctionnement reporté » en recettes à la section de fonctionnement du BP 2009.

D – Fixation des taux des 3 taxes communales pour 2009

Le Conseil, par 23 voix POUR et 5 voix CONTRE, fixe les taux des taxes d'habitation, du foncier bâti, du foncier non bâti, ainsi qu'il suit,

	2009
Taxe d'habitation	19.25 %
Taxe sur le foncier bâti	23.11 %
Taxe sur le foncier non bâti	60.75 %

Le produit fiscal sera le suivant :

Taxe d'habitation :	4 320 000	x 19.25 %	=	831 600.00
Taxe sur le foncier bâti :	5 083 000	x 23.11 %	=	1 174 681.00
Taxe sur le foncier non bâti :	158 700	x 60.75 %	=	96 410.00
TOTAL :			=	2 102 691.00

E – Examen et vote du Budget Primitif 2009.

Le Budget 2009 s'élève à **9 137 653 €** en recettes comme en dépenses, et le produit fiscal est de **2 102 691 €** découlant de l'augmentation des taux proposés, soit + 1,5 % (**à ce produit fiscal s'ajoute les dotations communautaires : 1 017 956 € d'attribution de compensation + 54 296 € de Dotation de Solidarité Communautaire + 59 821 € de DSC surclassée**), avec, à Blanzay, maintien des abattements maxima pour charges de famille sur la taxe d'habitation (soit 20 % par enfant sur les 2 premiers enfants et 25 % à partir du 3^{ème}, en plus des 15 % à la base pour tous les contribuables).

1 - Monsieur MARTIN procède à l'examen de la section de fonctionnement.

Celle-ci s'élève à 6 833 575 €

Pour l'enseignement, le Conseil, attribue pour l'année scolaire 2009 / 2010, les crédits suivants :

Ecoles	Fournitures scolaires	Fonctionnement photocopieurs	Fournitures de bureau	Renouvellement Livres scolaires	Jouets Noël
Maternelles	33.30 €/élève	4.05 €/élève	1.10 €/élève		81.45 €/classe
Primaires	36.30 €/élève	4.05 €/élève	1.10 €/élève	10.15€/élève CE2	

Il fixe à 33.50 euros, la participation aux frais de fournitures scolaires et dotations diverses pour l'année scolaire 2008 / 2009 pour les Communes ayant des structures d'accueil.

2 - Monsieur MARTIN présente la section d'investissement.

Celle-ci s'élève à 2 304 078 €. Elle comporte entre autres, la rénovation ou l'aménagement de plusieurs bâtiments (sas à l'Hôtel de Ville, école maternelles de la Charbonnière et Lucie Aubrac, Cour de Cluny, Maison de Quartier...), la construction d'une aire de jeux multisports aux Rompois, la création d'un multi-accueil, et également différentes acquisitions de matériels, de mobilier, instruments de musique.

Le Maire donne la parole aux Conseillers.

➤ Monsieur MAZUREK déclare :

« Monsieur le Maire, chers collègues,

Le vote du budget est un moment important de la vie municipale. Nous sommes donc réunis ce soir, pour voter les orientations budgétaires qui vont guider l'action du Conseil Municipal pour l'année 2009. Je tenais à rendre hommage aux services municipaux pour la qualité de leur travail et notamment à Josette DUBAND.

Ce budget, comme chacun s'est accordé à le reconnaître lors du DOB n'a pas été simple à réaliser, car le monde entier subit une crise dont les effets se font aussi sentir de plus en plus au niveau local. L'équation à résoudre, car elle comporte de nombreuses inconnues, était très compliquée, et devait répondre à différentes contraintes :

- Avoir une politique ambitieuse au service des Blanzynois.
- Etre soucieux de la gestion des deniers publics.
- Ne pas trop alourdir la pression fiscale, notamment, pour des ménages dont la situation est rendue encore plus difficile à cause des raisons évoquées précédemment.

Alors, en effet, nous proposons une augmentation de 1,5 % des taxes locales, cependant, Blanzy reste, dans la strate de population qui est la nôtre, une des villes les moins imposées du département, et nous restons dans l'augmentation des prix du « panier du Maire » qui, rappelons le était de l'ordre de 3,7 % il y a encore quelques semaines.

De plus, dans un souci de justice sociale, rappelons que BLANZY est l'une des rares communes où les abattements familiaux sur la TH sont au maximum.

Mais nous ne pouvons limiter le budget aux taxes municipales... ceci n'aurait aucun sens ! Il importe de faire rimer budget et projet ... projet pour lequel une majorité de Blanzynois nous a fait confiance il y a tout juste un an.

Ainsi, sans brûler les étapes, sans aller dans toutes les directions, sans annonce tapageuse devant un parterre de supporters, mais avec prudence, pragmatisme, rigueur et ambition, ce budget traduit la volonté de la majorité d'investir dans des actions concrètes au service des Blanzynois.

- Poursuite des travaux de rénovation nécessaires dans les différents bâtiments communaux.
- Un effort toujours aussi soutenu en direction des écoliers des écoles maternelles et élémentaires de la ville.
- L'aménagement du sas d'entrée de l'Hôtel de Ville.
- La construction de l'aire de jeux multisports dans le quartier des Rompois.
- Des travaux d'aménagement des locaux du futur multi accueil.
- L'entrée dans une phase plus concrète de la restructuration des restaurants scolaires, avec toujours à l'esprit une ouverture gastronomique de qualité pour les élèves.
- Un effort fait pour une meilleure communication des événements de la ville.

Ainsi, c'est avec motivation que le groupe socialiste et apparentés votera ce budget, budget qui traduit notre volonté et notre ambition intactes de répondre au mieux aux besoins de BLANZY et de ses habitants.

Je souhaiterais que TOUS nos collègues, conscients du sérieux et des efforts de la majorité, sachent ne pas rester sourds aux propositions contenues dans ce budget pour des raisons purement dogmatiques et joignent leurs voix aux nôtres, dans la volonté de travailler tous ensemble pour le bien être des Blanzynois. »

➤ Monsieur CHAILLET déclare : « A l'occasion du Débat d'Orientations Budgétaires, nous, opposition municipale, avons exprimé le souhait que le budget se construise autour de 3 lignes de force :

- 1) Pas d'augmentation des taux des 3 taxes
- 2) Des engagements d'économies sur les coûts de fonctionnement
- 3) Des investissements à portées productives rapides.

Ces 3 points ont-ils été entendus ?

Le taux des 3 taxes sont augmentés, si bien que le contribuable Blanzynois subira avec l'augmentation des bases, une augmentation de l'ordre de 3,5 sur la TH et le FB. Nous sommes contre. Cette mesure est un mauvais message pour le pouvoir d'achat local. Rappelez-vous votre promesse électorale, je cite : « nous aiderons les Blanzynois à lutter pour leur pouvoir d'achat ».

Les économies de fonctionnement ; comment accepter dans la situation difficile d'aujourd'hui qu'il n'y ait pas un engagement palpable de la Commune sur des économies de gestion ? Il y a là un devoir d'exemplarité qui fait défaut. Certes, vous nous annoncez une gestion rigoureuse, mais sur quelles lignes budgétaires ? Quels gains escomptés ?

La courbe des marges nettes d'autofinancement s'infléchit depuis 6 ans et en 2008 elle est devenue négative. Cette situation porte en elle des perspectives douloureuses que vous devez tenir compte. Votre immobilisme est inquiétant.

Les investissements à portées productives, ne sont pas légion ; nous pouvons le comprendre dans la mesure où l'autofinancement est nul. Seules les subventions et l'emprunt permettent de poursuivre les actions engagées. Le remboursement du FCTVA proposé par le gouvernement et que vous refusez, aurait permis de passer un cap et d'avancer plus vite dans les projets. La frilosité, caractérise votre engagement.

Conclusion : nous sommes persuadés que notre Commune a les moyens de faire mieux et moins coûteux, mais nous voyons bien que vous êtes prisonniers de vos habitudes et que le quotidien vous accapare au point d'altérer votre vision du futur. La mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement vous semble une montagne alors que ce serait un bel outil pour une gestion : réaliste, dynamique et rigoureuse. Nous, groupe de l'opposition de BLANZY, avons décidé de ne pas voter le budget 2009 et de nous abstenir. Je vous prie Monsieur le Maire de considérer notre abstention, comme la marque d'une opposition de bon sens dans la période de crise que nous vivons, mais aussi d'une opposition qui se donne les moyens au fil de l'eau, de s'opposer ou d'approuver les orientations que vous proposez. »

➤ M. GERARD déclare : « je ne vais pas répéter tout ce qu'a dit H. Mazurek ; nous sommes d'accord sur l'essentiel. Je voudrais tout d'abord répondre à M. Chaillet qui aurait souhaité ne pas avoir d'augmentation des impôts locaux : ce n'est jamais de gaîté de coeur qu'on les augmente surtout en ce moment et c'est ce que j'ai dit en bureau municipal.

Mais si notre groupe votera cette légère augmentation des impôts locaux c'est en considération d'un certain nombre de points qui ont déjà été évoqués :

- les taux d'imposition à Blanzly sont inférieurs à ceux des communes voisines du Bassin Minier,
- il faut le rappeler : toute la population ne paie pas de taxe d'habitation du fait de revenus insuffisants, donc nous ne frappons pas les familles qui ont les revenus les plus faibles de la commune.
- nous avons des taux d'abattement importants pour les familles. Tout cela il faut le dire.
- on nous parle d'économie des coûts de fonctionnement cela faisait partie de mon intervention dans le débat d'orientations budgétaires. C'est dans l'intention de la majorité municipale de rechercher des économies. Rien n'empêche qu'à partir du budget voté, on puisse rechercher et réaliser des économies. On a budgétisé des actions en ce sens pour économies d'énergie.

Tout ce qui est fait par la municipalité justifie ce budget. Quand M. Chaillet nous dit qu'il n'y a pas d'investissement à portée positive, il y a beaucoup des projets d'investissement engagés dans la commune (multi-accueil, restaurants d'enfants, travaux à la Maison de Quartier ...).

En tout cas, ce qui m'a étonné dans votre intervention, dans le débat d'orientations budgétaires, c'est votre proposition de création d'un nouveau groupe scolaire au nord de la ville nous paraît inéluctable. Je trouve cela invraisemblable. Les enfants du nord de la commune fréquentent les 2 groupes au centre ville. Vous nous proposez de construire une école supplémentaire alors que nous avons 2 groupes scolaires de 11 classes à elles deux ? Je ne vois pas comment vous pouvez justifier cette demande de création. Ce serait irresponsable et tout à fait déraisonnable.

C'est pour toutes ces raisons que notre groupe va voter ce budget avec la légère augmentation des taux des impôts locaux.

➤ M. le Maire déclare : « nous avons essayé de faire des économies de fonctionnement sur tous les chapitres, malheureusement certaines dépenses sont incompressibles. Au fil de l'année, on regarde à éviter de faire du gaspillage y compris dans le chauffage, éclairage....

Quant au remboursement anticipé du FCTVA qui est prévu dans le plan de relance de l'Etat, c'est difficile d'admettre qu'il faudrait dépenser plus pour pouvoir justifier le remboursement alors que vous nous dites déjà que nous dépensons trop dans certains domaines. C'est très hasardeux de prévoir une convention avec la Préfecture pour avoir un remboursement anticipé du FCTVA dans la mesure où, si on ne réalise pas l'ensemble des investissements prévus à hauteur du montant prévu (1 155 312 euros) non seulement on ne sera plus remboursé avec une année d'avance et en 2010 on ne touchera pas de FCTVA puisque nous aurons perçu 2 années en 2009.

Certains crédits prévus au budget ne seront pas dépensés, par exemple les travaux du multi-accueil ne seront pas réalisés, les crédits sont cependant nécessaires pour les études et la signature des marchés ».

- M. FRIZOT : « J'avais bien compris à portée productive, j'aimerais bien que vous regardiez car je ne connais pas de communes où les investissements ont été productifs car un investissement c'est forcément positif.

En ce qui concerne le FCTVA, c'est un drôle de plan de relance : on vous donne l'argent mais au lieu de vous le donner dans 2 ans on va vous le verser dans 1 an. Je ne connais pas beaucoup d'entreprises ou de gens qui fonctionnent à crédit comme cela. L'Etat dit : je vous payais mal je vais vous payer un peu moins mal. C'est un peu juste comme plan de relance.

Un mandat municipal : pendant les 2 ou 3 premières années de ce mandat, ont fait des études et les 3 années suivantes on réalise. Ce plan de relance me paraît à contre temps et surtout avec le danger qu'à souligné le Maire, à savoir que la signature de la convention ne nous garantit pas la perception du FCTVA avec un décalage d'un an. Il risque d'y avoir un « trou budgétaire » ; ce plan me paraît être le miroir aux alouettes pour les communes ».

Le Maire remercie les services et plus particulièrement Josette DUBAND, pour l'important travail fourni dans la préparation du budget qui vous est proposé aujourd'hui.

Le Conseil, par 23 Voix POUR et 5 abstentions vote le Budget Primitif de l'exercice 2009.

11° -Budget annexe "restauration administrative"

A – Compte de Gestion 2008

Le Conseil, par 23 Voix POUR et 5 abstentions, approuve le Compte de Gestion du Receveur Municipal pour l'exercice 2008, ce compte étant identique au Compte Administratif du Maire.

B – Compte Administratif 2008

Réalisation 2008

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Dépenses	113 179.26	
Recettes		114 435.67
Total Section de Fonctionnement	113 179.26	114 435.67
Résultat de l'exercice		1 256.41

Après que le Maire ait quitté la salle conformément à la Loi, le conseil, par 22 voix POUR et 5 Abstentions, vote le Compte Administratif de l'exercice 2008.

C – Affectation du Résultat

1 – Détermination du résultat.

Résultat de l'exercice 2008 : + 1 256.41
 Résultat antérieur reporté : + 17 316.88
 Résultat cumulé : + 1 8 573.29

2 – Affectation du résultat.

Le Conseil par 23 voix POUR et 5 Abstentions décide de porter la somme de 18 573.29 euros sur la ligne 002 "résultat de fonctionnement reporté", en recettes à la section de fonctionnement du BP 2009.

D – Vote du Budget Primitif 2009

Le Conseil par 23 voix POUR et 5 abstentions vote le Budget Primitif 2009 qui s'élève en dépenses et en recettes de fonctionnement à 133 904 euros.

Ce budget ne comporte pas de section d'investissement.

6° - Personnel Communal - Modification du tableau des effectifs.

Le Conseil, à l'unanimité, accepte les modifications suivantes :

CREATION	A SUPPRIMER
Adjoint Administratif de 1 ^{ère} classe à TC Au 01.04.2009	Adjoint Administratif de 2e classe à TC au 01.06.2009
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe TC Au 01.06.2009	Adjoint du Patrimoine de 2e classe TC Au 01.06.2009
Adjoint du Patrimoine de 1 ^{ère} classe TNC (20/35 ^e) au 01.06.2009	Adjoint du Patrimoine de 2e classe TNC (20/35 ^e) au 01.06.2009

M. FRIZOT signale que les nominations interviennent suite à réussite aux examens professionnels

7° - Questions diverses.

A – Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de la Bourbince – Modification de la structure juridique du Syndicat

Lors de sa réunion du 11 février 2009, le Comité Syndical du SIEAB, à l'unanimité, a approuvé l'extension de ses compétences à :

- La réalisation de l'étude préalable à l'élaboration et la mise en place du SAGE Arroux-Bourbince (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux)
- Le développement de la coopération entre tous les organismes concernés par la gestion de l'eau ou des milieux aquatiques
- La mise en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation
- L'association à sa demande de tous les partenaires publics, associatifs ou privés qu'il jugera utile, dans un but de concertation, de coordination et d'approche globale.

Ces modifications sont nécessaires au lancement de la démarche d'un SAGE sur le bassin versant Arroux – Bourbince afin de répondre à la Directive Cadre sur l'Eau de 2004.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve

- 1° - l'extension des compétences du SIEAB
- 2° - le projet de statuts du Syndicat.

B – Fournitures scolaires et autres dotations. Participation aux charges de fonctionnement des Ecoles Publiques.

Le Conseil, à l'unanimité décide, pour les communes ne disposant pas de structures d'accueil, de fixer la participation de la commune d'origine, par an et par élève à :

- . année scolaire 2008 / 2009 : 400 euros
- . année scolaire 2009 / 2010 : 400 euros
- . année scolaire 2010 / 2011 : 400 euros

C – Route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire)

1 – Adhésion à l'Association de défense de la RCEA (ADRCEA71)

« L'Association de défense de la Route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire (ADRCEA 71) a été créée lors d'une assemblée générale constitutive le 11 décembre 2008 et déclarée en Sous-Préfecture d'Autun le 13 février 2009.

Cette association a pour objet :

- d'obtenir l'achèvement par l'Etat de la mise à 2x2 voies des branches Nord et Sud de la Route Centre Europe Atlantique en Saône-et-Loire.
- de défendre la gratuité de cette route pour la population et de maintenir son accessibilité pour toutes les communes qui en dépendent et les territoires qu'elle irrigue.
- d'être l'interlocuteur permanent des pouvoirs publics sur toutes les questions liées au fonctionnement de cet axe (aménagement du territoire, développement économique, préservation de l'environnement, sécurité routière...).

Le siège de l'ADRCEA 71 est établi au Château de la Verrerie – 71200 LE CREUSOT.

Compte tenu de l'importance de cet axe pour la vie quotidienne des habitants et pour l'activité économique, le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide : d'adhérer à l'ADRCEA 71 et de verser à l'ADRCEA 71, une cotisation d'un montant de 20 euros pour l'année 2009.

2 – Vœu relatif à l'achèvement de la mise à 2X2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire

« Après le désengagement de l'Etat, la Route Express (RCEA) est la dernière route nationale du département de Saône-et-Loire. Cette grande transversale gratuite, reliant l'Est et l'Ouest de la France, est indispensable pour désenclaver notre département et pour maintenir en vie notre tissu économique le long de son parcours.

Mais c'est une route dangereuse sur les sections résiduelles à 2 voies et dans les goulots d'étranglement entre les parties à 1x1 voies et 2x2 voies. La population et les élus interviennent depuis des années auprès de l'Etat en vue d'obtenir la mise à 2x2voies sur l'ensemble de la RCEA.

L'extrême lenteur des travaux ne répons pas à l'urgence de la situation : la privatisation des autoroutes décidée en 2005 par le gouvernement a diminué fortement les ressources de l'Agence pour le financement des infrastructures de transport en France (AFITF), qui ne permettent plus de financer la mise à 2x2 voies sur l'ensemble du parcours de la RCEA .

Le Comité Interministériel d'Aménagement et de Compétitivité des territoires, le CIACT, a validé, le 02 février 2009, 1000 opérations réparties dans l'ensemble des régions, s'inscrivant dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ce plan de relance gouvernemental ne prévoit rien pour la RCEA en Saône-et-Loire.

Face à l'incapacité de l'Etat à assurer les travaux de mise en deux fois deux voies sur la dernière route nationale de Saône-et-Loire, le Secrétaire d'Etat aux transports a annoncé sans concertation, le 12 février 2009, le passage en concession autoroutière pour la branche sud Mâcon-Paray.

C'est INNACCEPTABLE : les usagers et les entreprises devront, par le péage, payer une deuxième fois cette route déjà payée avec leurs impôts et seront lésés par la suppression probable d'une partie des entrées/sorties actuelles. Les communes riveraines de l'ancienne nationale seront de nouveau envahies par les poids lourds, qui prendront les itinéraires de substitution que le Conseil Général devra mettre en place à ses frais, donc à ceux des contribuables du département ».

Monsieur CHAILLET déclare : « A l'heure d'aujourd'hui chacun fait son film pour s'attribuer des mérites qu'il n'a peut être pas, c'est de la surenchère politicienne.

Ce que je sais, c'est qu'en 2001, sous le gouvernement JOSPIN, notre Conseiller Général de l'époque, disait à qui voulait l'entendre que la RCEA à 2x2 voies c'était pour 2040. Chacun comprenait alors que l'impasse financière était bien là et que tout restait à faire.

C'est le gouvernement de Jean-Pierre RAFFARIN avec Dominique PERBEN alors Ministre des transports qui a fait avancer le projet, en particulier entre Chalon et le Creusot avec la gratuité que l'on sait. Nous, élus blanzinois avons regretté que ce projet ne se soit pas prolongé jusqu'à Montceau, mais peut être que notre député n'a pas su défendre le morceau.

Aujourd'hui, nous sommes évidemment très satisfaits de l'annonce faite par le Ministre en exercice Monsieur Dominique BUSSEREAU qui annonce une fin de travaux pour 2017. L'Etat y consacrera 350 millions dont 200 millions à la section Blanzly – Montchanin : l'économie locale en a bien besoin et la dangerosité liée à la densité du trafic s'en trouvera réduite.

Reste la problématique des péages annoncés dès l'entrée de Ciry. Nous pensons qu'il faut que la logique communautaire apporte la gratuité sur tout son territoire. C'est une question de cohérence qui devrait être prise en compte dans le cadre des consultations à venir, encore faut-il que la surenchère des uns ne détruise pas l'esprit de consensus des autres.

Pour conclure, nous ne signerons pas votre vœu. Ce serait implicitement vous accorder les mérites d'une campagne tapageuse, animée par la désinformation, par un esprit partisan et un anti sarkozysme obsessionnel. Pour nous le projet est lancé, il faut maintenant réussir une synthèse pour l'améliorer et ne pas barrer l'espoir qu'il suscite. Tout est négociable, les concertations des élus et l'enquête publique apporteront les retouches nécessaires. Pas de crispation mais un esprit de dialogue doit s'exercer. Voilà notre vœu que nous formulons ce soir en opposition au vôtre ».

M. le Maire rappelle que le gouvernement Jospin avait voté 500 000 € pour la mise à 2x2 voies et qu'à l'arrivée de M. Raffarin cette somme a été mise ailleurs.

Le Conseil, par 23 voix POUR et 5 voix CONTRE, refuse la mise en concession autoroutière de la RCEA en Saône-et-Loire et demande à l'Etat d'achever la mise à 2x2 voies de la RCEA en Saône-et-Loire avec le maintien de sa gratuité et de tous les accès existants.

D – Rétrospective du carnaval

Le Maire donne connaissance de l'invitation pour le samedi 25 avril 2009 à 20 h 30 à l'EVA.

E –Fête des voisins

Mme BOUILLOT informe les conseillers de la réunion du 15 avril 2009 à 18 h à la salle Coluche pour la préparation de cette manifestation.

Le Maire lève la séance à 20 h 38 mn